L'ABEILLE.

Journal officiel de l'État, du Conseil Général, de la Première et de la Troisième Municipalité.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR J. BAYON.

NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 28 MARS 1838.

POUR GOUVERNEUR: A. B. ROMAN.

Extrait de la séance du Sénat du 6 février 1838.

«Résolu que le Sénat et la Chambre des Représentans de l'État de la Louisiane, assemblés en Convention, ont reçu avec satisfaction du gouvernement de l'État, par l'ex-gouverneur A. B. Roman, a été informé par la sagesse et le talent, et par un zèle ardent et infatigable pour le service public; que dans l'exercice de son mandat, il a montré fidélité, et dans les grandes et importantes conjonctures qu'il a traitées, il a vu avec impartialité et un grand égard pour ses vues, opinions et conseils, et qu'il a reçu avec une entière approbation de cette Chambre; que sa conduite en cela a été un excellent témoignage et grand personnel.»

«Résolu que l'orateur de la Chambre transmette à l'ex-gouverneur Roman, copies de ces résolutions.»

Représentant du 1er. District au Congrès
JOHN SLIDELL.

POUR LE SÉNAT DE LA LOUISIANE
ALBERT ROA.

Pour Recorder de la 1re. Municipalité.
PAUL BERTUS.

Pour Recorder de la 3me. Municipalité.
J. R. BERTRAND.

Commis-greffe
J. Guicunin a notifié à la prochaine élection qu'il place de Maire par les votans indépendantes

TROIS MUNICIPALITÉS.

27 Mr. CHARLES GENOIS sera son ami à la prochaine élection de Maire de la ville de la Nouvelle-Orléans, par un

GRAND NOMBRE DE VOTANS
DES TROIS MUNICIPALITÉS.

Mr. L'Editeur,

Ayant entendu un grand nombre de citoyens de la Troisième Municipalité, qui ne voulaient pas les faire voter pour Mr. Gaillard, pour le Col. Conrad, recorder de la dite Municipalité.

27 Nous sommes requis d'annoncer que M. Charles Weis n'est pas candidat pour la place de maire.

POLICE.

Si c'est des devoirs de places, si des devoirs de citoyens et la pire de toutes, et c'est du journalisme, ces ministres sont les vrais soutiens de la répression des abus de toute nature. La presse n'est ni que par ce qu'elle est l'organe de l'opinion et qu'elle élève sa voix vers les autorités des plaintes qui, sans elle, resteraient ignorées. Mais, ce n'est pas seulement pour ce ministère que la presse est nécessaire, elle est aussi le seul ou le plus puissant moyen de contrôle et de surveillance du pouvoir. Et c'est en ce sens que nous considérons comme un bienfait pour la chose publique.

Le gouvernement ne se sait pas mieux par ce qui se passe dans le pays, et ce qui se passe dans le pays ne se sait pas mieux par ce qui se passe dans le gouvernement. Il y a donc pour nous un intérêt immense à simplifier par tous les moyens possibles l'avènement d'une réunion.

Remarquez que nous sommes vivais de l'Espagne dans une situation quant à la même que vivaient les grands états européens entre eux. La situation des Pyrénées, comme des Alpes, ne sépare pas plus de limites que nous ne sépare de l'Espagne. Mais, nous avons vu que les Pyrénées, ne devaient en rien nous resserrer chaque jour davantage les liens de sympathie, cette communauté d'intérêts et d'intérêts qui rattachent les deux peuples? Voulez-vous que ce qui a rapproché les peuples, ces rapports d'intérêts et de principes aurait dû faire un jour à la face de la révolution de juillet? Mutinerie d'après-dîner! Eh bien! Il y a ger cause, très nécessaire, il est présent, il nous menace. Prenez-y garde, car la bonne réputation que nous a l'Espagne vaut pour la cause libérale.

Mexicains, comme dernière la supériorité d'opposition pour la cause espagnole a un parairie suspect et quelques ressources à la majorité. Eh effet, la révolution de la Grange venait de passer, on pensait que d'une soudaine et illusoire, en parlant d'une revue de militaire combinée pour la capital ivre et dictant les lois au gouvernement. Alors on pouvait supposer que de que vivent sympathies pour l'Espagne se rattachaient à ce terrible événement. On pouvait redire notre opinion solidaire des excès, mais aujourd'hui que l'ordre est rétabli, et que l'ordre est rétabli et sévère justice des violences, un cabinet qui est fort de l'appui des corps et de la grande majorité des citoyens, et qui trouve qu'il n'y a de salut à espérer que dans la marche ferme et loyale à l'impulsion, Eh bien! cet état de modération générale ne doit pas donner lieu aux craintes et aux inquiétudes que les termes du paragraphe et de l'amendement, portent, mais que ces termes ne doivent pas dépasser, pour les valeurs et la portée du paragraphe, que l'ordre et le dévouement de M. Hébert; que ces termes n'ont ce que le dévouement relatif aux affaires politiques dont l'une des deux Chambres a été le théâtre, et dont l'une et l'autre n'ont aucun rapport avec l'intervention à aucun prix. C'est entre ces termes qu'il faut rétablir, et c'est entre ce qui a pu et ce qui doit être maintenant et bientôt, mais passé. [illegible]

Mesdames, messieurs, [illegible] Mr. Hébert, [illegible] Mr. Hébert, [illegible] Mr. Hébert